

PROCES VERBAL DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19.03.2024

à 18h00 salle de réunion de la mairie d'Arreau

Présents (41) : GUILBAUD Annie, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, MILLET Michel.

Absents (15) : GRANGE JB, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, FORTUNE Didier (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
CAUMONT Marc à DESMARAIS Nadine
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BRUNET André à BLASCO Sabine
BALAGNA Patrice à ESTRADÉ Pierre
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José

Présents non votant : GRILLET Baptiste, DUPOUY Marie-France, SERMET André

Quorum : 41 membres présents sur 62 en exercice

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20.02.2024 ;
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20.02.2024 ;
- Approbation des comptes de gestion principal et annexes non personnalisés de la Communauté de Communes Aure Louron – exercice 2023 ;
- Approbation des comptes administratifs de la Communauté de Communes Aure Louron – exercice 2023 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget PRINCIPAL– Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget ORDURES MENAGERES Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget ANC – Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget TRANSPORT – Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 ;

- Création budget annexe GEMAPI ;
- Questions diverses.

P CARRERE donne lecture des procurations.

Monsieur Olivier CARTAN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

P CARRERE souhaite la bienvenue à la nouvelle maire d'Ardengost Sabine BLASCO et à son 1^{er} adjoint Baptiste GRILLET. L'assemblée les félicite.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20.02.2024

A SERMET n'a pas vu la réponse à sa question dans le procès-verbal. Il aurait aimé qu'elle paraisse.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2024-15

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 20 février 2024 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2024 est approuvé à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

P CARRERE donne lecture des décisions prises lors du bureau communautaire du 5 mars 2024. Il précise que la prochaine commission développement territorial est prévue le 2 avril 2024 à 16h00.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRINCIPAL ET ANNEXES NON PERSONNALISES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – EXERCICE 2023

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2024-16

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant, que le compte du budget principal de la Communauté de communes Aure Louron et les comptes des budgets annexes non personnalisés, sont justes, à savoir ceux de la Régie ANC, des Ordures Ménagères et du Transport ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4° Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président demande aux membres communautaires l'approbation des comptes de gestion, principal et annexes, non personnalisés de la communauté de communes Aure Louron pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents et représentés approuvent les comptes de gestion principal et annexes non personnalisés de la Communauté de Communes Aure Louron pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – EXERCICE 2023

L RICARD, Vice-Président en charge des finances, donne lecture des montants des comptes administratifs des budgets principal et annexes.

CA ORDURES MENAGERES : il précise que l'excédent devrait être utilisé pour l'aménagement des déchetteries.

CA ANC : l'excédent servira à l'acquisition de deux écrans et d'un ordinateur pour la salle de réunion du conseil.

P CARRERE quitte la séance.

M BEYRIE, 1^{ère} Vice-Présidente, met au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2024-17

Monsieur le vice-Président en charge des finances,

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE DE DE COMMUNES AURE LOURON
COMPTE ADMINISTRATIF 2023
VUE D'ENSEMBLE

Compte Administratif Principal de la CCAL 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		717 988,46 €		1 061 740,38 €	- €	1 779 728,84 €
Opérations de l'exercice	4 500 903,45 €	4 936 729,52 €	623 336,52 €	300 016,71 €	5 124 239,97 €	5 236 746,23 €
TOTAUX	4 500 903,45 €	5 654 717,98 €	623 336,52 €	1 361 757,09 €	5 124 239,97 €	7 016 475,07 €
Résultats de clôture		1 153 814,53 €		738 420,57 €	- €	1 892 235,10 €
Reste à réaliser			22 342,00 €	41 154,00 €	22 342,00 €	41 154,00 €
TOTAUX CUMULES		1 153 814,53 €	22 342,00 €	779 574,57 €	22 342,00 €	1 933 389,10 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 153 814,53 €		757 232,57 €		1 911 047,10 €

Cpte annexe Ordures Ménagères 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		193 767,47 €		55 978,92 €	- €	249 746,39 €
Opérations de l'exercice	2 657 324,20 €	2 597 768,20 €	25 818,79 €	40 989,35 €	2 683 142,99 €	2 638 757,55 €
TOTAUX	2 657 324,20 €	2 791 535,67 €	25 818,79 €	96 968,27 €	2 683 142,99 €	2 888 503,94 €
Résultats de clôture		134 211,47 €		71 149,48 €		205 360,95 €
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES		134 211,47 €		71 149,48 €	- €	205 360,95 €
RESULTATS DEFINITIFS		134 211,47 €		71 149,48 €		205 360,95 €

Cpte annexe de la Régie d'Assainissement Non Collectif 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		1 770,60 €		3 886,28 €		5 656,88 €
Opérations de l'exercice	23 183,49 €	23 230,20 €	- €	- €	23 183,49 €	23 230,20 €
TOTAUX	23 183,49 €	25 000,80 €	- €	3 886,28 €	23 183,49 €	28 887,08 €
Résultats de clôture		1 817,31 €		3 886,28 €		5 703,59 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1 817,31 €		3 886,28 €		5 703,59 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 817,31 €		3 886,28 €		5 703,59 €

Cpte annexe de la Régie Transport 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		3 255,37 €				3 255,37 €
Opérations de l'exercice	16 679,55 €	16 728,46 €	- €	- €	16 679,55 €	16 728,46 €
TOTAUX	16 679,55 €	19 983,83 €	- €	- €	16 679,55 €	19 983,83 €
Résultats de clôture		3 304,28 €		- €		3 304,28 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 304,28 €		- €		3 304,28 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 304,28 €		- €		3 304,28 €

Après lecture :

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Président étant sorti de la salle, Madame la 1^{ère} Vice-Présidente demande aux membres communautaires l'approbation des comptes administratifs de la CCAL, principal et annexes, de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Président ne prenant part ni au débat ni au vote, les membres présents et représentés approuvent, à l'unanimité, les comptes administratifs de la Communauté de Communes Aure Louron pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET 2024

L RICARD donne lecture de l'affectation des résultats.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2024-18

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON	
PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024	
1/SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	4 500 903,45 €
RECETTES	4 936 729,52 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	435 826,07 €
<i>Résultat antérieur : Excédent</i>	<i>717 988,46 €</i>
<i>Résultat cumulé à affecter : Excédent</i>	<i>1 153 814,53 €</i>
2/ SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	623 336,52 €
RECETTES	300 016,71 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-323 319,81 €
<i>Résultat antérieur : Excédent</i>	<i>1 061 740,38 €</i>
<i>Résultat cumulé : Excédent</i>	<i>738 420,57 €</i>
RAR Dépenses	22 342,00 €
RAR Recettes	41 154,00 €
Solde des RAR	18 812,00 €
Résultat cumulé avec RAR	757 232,57 €
INSCRIPTIONS BUDGET 2024	
R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	738 420,57 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	0,00 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 153 814,53 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €
D. INV - Restes à réaliser dépenses	22 342,00 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	41 154,00 €

Approuve, à l'unanimité, des membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – BUDGET ORDURES MENAGERES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET 2024

L RICARD donne lecture du projet d'affectation des résultats.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2024-19

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023

BUDGET PRIMITIF ORDURES MENAGERES 2024

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 657 324,20 €
RECETTES	2 597 768,20 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	59 556,00 €

Résultat antérieur - Excédent 193 767,47 €

Résultat cumulé à affecter - Excédent 134 211,47 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	25 818,79 €
RECETTES	40 989,35 €
Résultat d'investissement de l'exercice	15 170,56 €

Résultat antérieur - Excédent 55 978,92 €

Résultat cumulé à affecter - Excédent 71 149,48 €

RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €

Résultat cumulé avec RAR à affecter 71 149,48 €

INSCRIPTIONS BUDGET 2024

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	71 149,48 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	134 211,47 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	0,00 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	0,00 €

Approuve, à l'unanimité, des membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – BUDGET ANC – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET 2024

L RICARD donne lecture de l'affectation des résultats.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2024-20

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON	
PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024	
<u>1/SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES	23 183,49 €
RECETTES	23 230,20 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	46,71 €
Résultat antérieur - Excédent	1 770,60 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	1 817,31 €
<u>2/ SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur - Excédent	3 886,28 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	3 886,28 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
Résultat cumulé avec RAR	0,00 €
<u>INSCRIPTIONS BUDGET 2024</u>	
R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	3 886,28 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 817,31 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	
R. INV - Restes à réaliser recettes	

Approuve, à l'unanimité, des membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – BUDGET TRANSPORT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET 2024

L RICARD donne lecture de l'affectation des résultats.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2024-21

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON	
PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
BUDGET PRIMITIF TRANSPORT 2024	
1/SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	16 679,55 €
RECETTES	16 728,46 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	48,91 €
Résultat antérieur -	3 255,37 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	3 304,28 €
2/ SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur -	0,00 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
Résultat cumulé avec RAR	0,00 €
INSCRIPTIONS BUDGET 2024	
R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 304,28 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	
R. INV - Restes à réaliser recettes	

Approuve, à l'unanimité, des membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

CREATION BUDGET ANNEXE GEMAPI

P CARRERE informe que le budget principal est impacté par les écritures relatives à la GEMAPI. Il est complexifié par le fait qu'on reçoive 200 000€ de taxe de GEMAPI sur les recettes de fonctionnement. Les dépenses sont imputées en partie en fonctionnement et en investissement.

Cela implique qu'il faut à chaque fois détricoter le budget principal. La commission finances propose donc la création d'un budget annexe spécifique à la GEMAPI. Cela aura le mérite de simplifier les écritures de façon significative.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2024-22

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire la proposition de la commission finances de créer un budget annexe « GEMAPI », propre aux opérations de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Ce budget annexe de nomenclature M57, n'aura pas l'autonomie financière.

Il sera créé à la date de la délibération adoptée, les recettes et les dépenses comptabilisées depuis le 1^{er} janvier 2024 sur le budget principal seront transférées au budget annexe par l'émission de titres et de recettes.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents et représentés :

- Approuvent la création d'un budget annexe GEMAPI ;
- Mandatent Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

L RICARD précise que la prochaine commission finances se tiendra vendredi 22 mars à 9h00.

QUESTIONS DIVERSES

ORDURE MENAGERES – REDEVANCE SPECIALE

P CARRERE informe l'assemblée qu'il a fait un point hier sur la redevance spéciale avec la directrice et le président du SMECTOM.

Il rappelle que le 18 juillet dernier, le conseil communautaire avait voté l'instauration de la redevance spéciale, à l'unanimité. Le contrôle de légalité a retoqué cette délibération puisque la compétence n'était plus de notre ressort.

Aujourd'hui le SMECTOM a délibéré pour instaurer la redevance spéciale en suivant la ligne politique de la CCAL. Le bureau d'études Ecogéos a travaillé sur la mise en place.

L'idée était d'instaurer cette redevance à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les redevables (supermarchés, collectivités, collège, EHPAD, campings, thermes et établissements de bien-être, restaurants, villages vacances, commerces (activités professionnelles générant beaucoup de cartons). Plusieurs possibilités techniques ont été étudiées par Ecogéos et la commission environnement.

Pour les campings, l'idée est de retenir la méthodologie actuelle mais une augmentation est envisagée.

EHPAD et collège : ont leurs bacs, possibilité de facturer le volume produit.

Les supermarchés : l'hypothèse d'Ecogéos était au volume mais le calcul n'a aucune cohérence quand on les compare entre eux.

Les restaurants et hôtels/restaurants : nombre de couverts + jours d'ouverture

Les collectivités : au forfait comme ce qui a été mis en place par le SMECTOM sur la CCPL.

Il faut trouver un système plus juste avec tous les contribuables en fonction des déchets produits.

Plusieurs questions se posent :

1/mise en place dès le 01.01.2024 ?

2/pour tous les redevables ou pas ?

3/est ce qu'on la met en place progressivement comme l'a fait la CCPL à savoir 50% la première année, 75% la deuxième et 100% à partir de la troisième ? La commission aurait préféré 100% directement.

Il faut répondre à ces questions pour pouvoir construire le budget.

Il y a des avantages et des inconvénients. Si on établit la redevance pour tout le monde, la recette sera plus importante mais étant donné les moyens pour la mettre en œuvre, cela peut être difficile car il faut faire signer des conventions à tout le monde. Les supermarchés (6), l'EHPAD, le collège, les communes seraient assez faciles à gérer et généreraient environ 150 000€ de recettes.

Les professionnels (cartons) et les restaurants représenteraient environ 80 à 90 000€ de recettes.

Cette redevance apporterait donc 230 à 240 000€ de recettes au total.

Nota : L'usine de Beyrède a été oubliée. Il va falloir la rajouter dans les redevables. Globalement il faut vérifier si d'autres oublis existent.

Par ailleurs, la commission propose d'étendre les contrôles d'accès (barrière + badge) aux deux déchetteries du Bourridé et de la Prade de Camou. Les professionnels pourraient y accéder sous certaines conditions mais paieraient à chaque passage. Il n'y a pas de raison que le service soit gratuit. Cela apporterait des subsides supplémentaires au budget OM.

A MIR demande quel impact cette redevance aura sur les ménages.

P CARRERE lui répond que si on a une recette supplémentaire sur ce budget, le SMECTOM et le SMTD déterminant les dépenses, nous espérons que cela limitera la hausse du taux. Il pourra certainement parler plus précisément de ce sujet après la commission finances du 22 mars.

L RICARD ajoute que c'est difficile de répondre ce soir sans connaître les bases et sans connaître les coûts. Dès que nous aurons les chiffres, il sera possible d'être plus précis. Les éléments devraient nous être communiqués par le SMECTOM prochainement.

F FINES souligne qu'il souhaite 100% dès la première année car ce n'est pas le redevable lambda qui doit supporter le coût de collecte des OM pour les professionnels.

JL ANGLADE signale qu'il ne peut pas y avoir de redevance sans consultation préalable des professionnels. Il faut que les élus de la CCAL avec un représentant du SMECTOM communiquent, aillent rencontrer les professionnels, les restaurants, les commerçants avant la mise en place.

P CARRERE rajoute que l'objectif est de fixer la barre au maximum et de tout faire pour l'atteindre. Il faudra peut-être aider le SMECTOM. Pendant quelques décennies, les professionnels en ont profité maintenant il faut y aller.

A MIR souhaiterait qu'on communique aux communes l'impact que cette redevance aurait, puisque les simulations ont certainement été faites catégorie par catégorie.

P CARRERE confirme que le tableau par commune sera transmis à tout le monde avec le compte rendu. La commission finances va travailler sur le budget OM. On est en attente des données du SMECTOM. Il est donc trop tôt pour décider du taux.

JB DUBARRY souscrit à ce qui a été dit. L'ensemble de la population doit faire des efforts. Il faut une note politique. Ce n'est pas qu'une recette fiscale, c'est un effort impératif, du civisme.

P CARRERE approuve le propos de JB DUBARRY. Il faut aller dans ce sens, faire une note politique et l'afficher à la population.

JL ANGLADE voudrait communiquer des chiffres :

En 2022 il y a eu 500 tonnes de refus de tri

En 2023 ce refus de tri a augmenté de 33%. Il arrive de tout, les gens font n'importe quoi, ils ne trient pas. Ils jettent des lapins, des têtes de sangliers, des poules.....on dirait qu'ils font exprès.

P CARRERE souligne que la note devra mentionner que toutes les parties soient partenaires.

Il précise que le SMTD continue sa recherche de terrain et que cela avance.

N ACCHINI souhaiterait qu'il y ait plus de documents d'information concernant le tri.

COMPETENCE EAU

H MALERE rappelle la réunion pour lancer le diagnostic eau potable sur les communes. L'ARS nous a posé la question de savoir si on avait réfléchi au transfert de la compétence eau/assainissement en 2026.

D'après les services, on serait les seuls sur le territoire à ne pas avoir encore réfléchi à ce sujet. Elle souligne que le temps administratif est long et qu'il faudrait commencer à y penser.

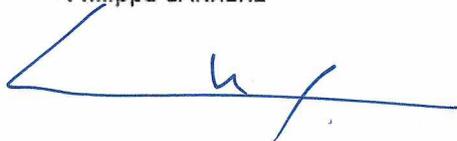
P CARRERE précise qu'on n'est pas en avance mais pas encore en retard. Il ajoute que la commission eau énergie présidée par N LACAZE va réfléchir à ce dossier et elle fera des propositions ainsi que le bureau communautaire. Avant l'été il souhaite inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil. L'étude des conditions de cette prise de compétence dépendra du résultat du vote.

Il remercie A MIR pour le débat sur l'eau qui a eu lieu récemment à St Lary Soulan. La sommité qui s'est exprimée a bien dit qu'il était urgent de se préoccuper de ce dossier.

On finit les budgets, et ensuite on attaquera ce sujet.

LA SEANCE EST LEVEE A 19H20

Le Président,
Philippe CARRERE



Le Secrétaire
Olivier CARTAN

